

Erratum

Générale

modern

Erratum n° 0 Une erreur d'inattention s'est glissée dans le Journal Officiel n° 24 du 21 décembre 2008, concernant l'intitulé de la Loi n° 28/AN/08/6ème L.

n° 0

Ministère
CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Date de publication
1 octobre 2009

Numéro JO
n° 19 du 15/10/2009

Date du numéro
15 octobre 2009

INTRODUCTION

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

TEXTE INTÉGRAL

Erratum :Une erreur d'inattention s'est glissée dans le Journal Officiel n°24 du 21 décembre 2008, concernant l'intitulé de la Loi n°28/AN/08/6ème L.Au lieu de :Loi n°28/AN/08/6ème L portant sur la protection, la répression de la fraude et la protection du consommateur.Lire :Loi n°28/AN/08/6ème L portant sur la concurrence, la répression de la fraude et la protection du consommateur.Le reste sans changement.